

Date d'impression : 21.06.2016

Révision: 21.06.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** Proxanil**Code du produit:** 6796**Numéro d'enregistrement** W 6615**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.**Emploi de la substance / de la préparation:** Fongicide**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Titulaire de l'autorisation:

AGRIPHAR S.a.r.l.

an Arysta LifeScience group company

Route de l'Etraz, 20

CH-1260 NYON

Producteur/fournisseur:

Schneider AGRO AG

Industrie Birren 30

CH-5703 Seon

Numéro de téléphone: 062 893 28 83**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Centre suisse d'informations toxicologiques: Tél. 145**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS08 danger pour la santé

Repr. 2

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.



GHS05 corrosion

Met. Corr.1

H290 Peut être corrosif pour les métaux.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Sens. 1

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger GHS05, GHS07, GHS08, GHS09**Mention d'avertissement** Attention**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Propamocarb hydrochloride

cymoxanil

(suite page 2)

— FR —

Date d'impression : 21.06.2016

Révision: 21.06.2016

Nom du produit: Proxanil

(suite de la page 1)

· **Mentions de danger**

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

· **2.3 Autres dangers**· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

* **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 25606-41-1 EINECS: 247-125-9	Propamocarb hydrochloride ☠ Acute Tox. 3, H331; ⚠ Skin Sens. 1, H317	38-41,1%
CAS: 77-92-9 EINECS: 201-069-1	acide citrique ⚠ Eye Irrit. 2, H319	4,98%
CAS: 57966-95-7 EINECS: 261-043-0	cymoxanil ☠ Repr. 2, H361fd; STOT RE 2, H373; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302; ⚠ Skin Sens. 1, H317	4-5%
CAS: 57-55-6 EINECS: 200-338-0	propane-1,2-diol ⚠ Acute Tox. 4, H302	1,11%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

* **RUBRIQUE 4: Premiers secours**· **4.1 Description des premiers secours**· **Remarques générales:**

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

· **Après inhalation:**

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

· **Après contact avec la peau:**

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec d'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

(suite page 3)

Date d'impression : 21.06.2016

Révision: 21.06.2016

Nom du produit: Proxanil

(suite de la page 2)

- **Après contact avec les yeux:**
Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas provoquer de vomissement. Appeler aussitôt un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Mousse, extincteur à sec, dioxyde de carbone (CO₂). Jet d'eau en aspersion.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Danger d'incendie: Inflammable.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
Mesures de précautions pour l'incendie: Pas de feu ouvert. Interdiction de fumer.
Mesures d'extinction: évacuation et limiter accès. Pour protéger des personnes et pour la réfrigération des récipients dans la zone de danger batailler avec jet d'eau pulvérisé.
- **Équipement spécial de sécurité:**
Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Procédures d'urgence: Faire évacuer la zone dangereuse. Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières et/ou de vapeurs. Consulter un expert. Ecarter toute source éventuelle d'ignition.
Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Éloigner le personnel superflu.
Voir les points 7 et 8.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

FR

(suite page 4)

Date d'impression : 21.06.2016

Révision: 21.06.2016

Nom du produit: Proxanil

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
Produits incompatibles: Bases fortes. Acides fortes.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Conserver hors de la portée des enfants.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et aliments pour animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Stockage: maximum 2 ans.
Protéger contre le gel.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**
Sélectionner des gants résistantes contre des produits chimiques.
Il est conseillé de choisir des gants du: caoutchouc nitril (0,38mm épaisseur).
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de

(suite page 5)

Date d'impression : 21.06.2016

Révision: 21.06.2016

Nom du produit: Proxanil

(suite de la page 4)

plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **Aspect:**

· Forme:	Liquide
· Couleur:	Gris
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.

- **valeur du pH à 20 °C:** 2,3

- **Changement d'état**

· Point de fusion:	Non déterminé.
· Point d'ébullition:	103 °C

- **Point d'éclair** >103 °C

- **Inflammabilité (solide, gazeux):** Non applicable.

- **Température d'inflammation:**

· **Température de décomposition:** >430 °C

- **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

- **Limites d'explosion:**

· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.

- **Pression de vapeur:** Non déterminé.

· Densité à 20 °C:	1,085 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation	Non déterminé.

- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Entièrement miscible

- **Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Non déterminé.

- **Viscosité:**

· Dynamique:	Non déterminé.
· Cinématique à 20 °C:	900 s (DIN 53211/4)

- **Teneur en solvants:**

· Solvants organiques:	1,1 %
· VOC (CE)	1,11 %

(suite page 6)

Date d'impression : 21.06.2016

Révision: 21.06.2016

Nom du produit: Proxanil

(suite de la page 5)

· **9.2 Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

*** RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- **10.1 Réactivité** Exposé à la chaleur, peut subir une décomposition libérant des gaz dangereux.
- **10.2 Stabilité chimique** Solide sous conditions normales.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter**
Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.
Tenir à l'écart des sources d'inflammation, des flammes nues et des surfaces chaudes.
- **10.5 Matières incompatibles:** Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Oxydes nitriques (NOx)
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

*** RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	Ld50	>2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>4000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4h	>5 mg/l (rat)

57966-95-7 cymoxanil

Oral	LD50	960 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4h	>5,6 mg/l (rat)

57-55-6 propane-1,2-diol

Oral	LD50	2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin)

25606-41-1 Propamocarb hydrochloride

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5 mg/l (rat)

77-92-9 acide citrique

Oral	LD50	11700 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Nom du produit: Proxanil

(suite de la page 6)

- **Toxicité pour la reproduction**
Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

*** RUBRIQUE 12: Informations écologiques****· 12.1 Toxicité****· Toxicité aquatique:**

EC50/48h	590 mg/l (daphnia magna)
ErC50/72h	190 mg/l (selenastrum capricornutum)
LC50/96h	1000 mg/l (Cyprinus carpio)

57-55-6 propane-1,2-diol

EC50	>100 mg/l (daphnia magna)
ErC50	>100 mg/l (Algen)
LC50	>100 mg/l (fish)

25606-41-1 Propamocarb hydrochloride

EC50/48h	>100 mg/l (daphnia magna)
EbC50 chronique	>18 mg/l (14 jours) (L. gibba)
ErC50/72h	>85 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	>92 mg/l (Lepomis macrochirus (fish))
NOEC chronique crustacés	12,3 mg/l (21d) (daphnia magna)
NOEC chronique poissons	6,3 mg/l (32d) (pimephales promelas)

77-92-9 acide citrique

LC50/96h	440 - 706 mg/l (fish)
----------	-----------------------

57966-95-7 cymoxanil

EC50/48h	27 mg/l (daphnia magna)
ErC50	0,122 mg/l (Anabaena flos-acquae) 0,7 mg/l (L. gibba)
LC50	29 mg/l (Lepomis macrochirus (fish))
LC50/96h	61 mg/l (Salmo gairdneri)
NOEC chronique crustacés	0,067 mg/l (21d) (daphnia magna)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

- PROPYLENE GLYCOL (57-55-6): Demande biochimique en oxygène (DBO) 0,86 g O₂/g substance OD5
 Demande chimique en oxygène (DCO) 1,585 g O₂/g substance
 Propamocarb HCl (25606-41-1): Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.
 CITRIC ACID (77-92-9): Persistance et dégradabilité Biodégradable.
 Demande chimique en oxygène (DCO) 665 g: O₂/g substance
 2-cyano-N-[(éthylamino)carbonyl]-2-(méthoxyimino)acétamide; cymoxanil (57966-95-7):
 Persistance et dégradabilité: Difficilement biodégradable

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

(suite page 8)

Date d'impression : 21.06.2016

Révision: 21.06.2016

Nom du produit: Proxanil

(suite de la page 7)

PROPYLENE GLYCOL (57-55-6): Log Pow -1

Propamocarb HCl (25606-41-1): BCF poissons 1 3,2 - 4,7 mg/g

Log Pow -1,36

Potentiel de bioaccumulation: Il ne se produit aucune bioaccumulation significative.

2-cyano-N-[(éthylamino)carbonyl]-2-(méthoxyimino)acétamide; cymoxanil (57966-95-7):

Log Pow 0,67 (pH=7; 20 °C)

· **12.4 Mobilité dans le sol**

Proxanil: Tension de surface: 28,4 mN/m (EEC A5)

2-cyano-N-[(éthylamino)carbonyl]-2-(méthoxyimino)acétamide; cymoxanil (57966-95-7):

Tension de surface: 68,7 mN/m (19 °C)

· **Effets écotoxiques:**· **Remarque:** Toxique chez les poissons.· **Autres indications écologiques:**· **Indications générales:**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.*** RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation:**

Ne pas laisser pénétrer les restes de produit dans les égouts. Les restes de produit et les emballages vides doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Il est interdit de réutiliser l'emballage vide.

*** RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**· **14.1 Numéro ONU**· **ADR, IMDG, IATA**

UN3265

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**· **ADR**3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A., DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S.,
MARINE POLLUTANT· **IMDG**· **IATA**

CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S.

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**· **ADR**· **Classe**

8 Matières corrosives.

(suite page 9)

Date d'impression : 21.06.2016

Révision: 21.06.2016

Nom du produit: Proxanil

(suite de la page 8)

· Étiquette	8
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Polluant: · Marquage spécial (ADR):	Oui Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS: · Segregation groups	Attention: Matières corrosives. 80 F-A,S-B Acids
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	3 E
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A., 8, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** GHS05, GHS07, GHS08, GHS09
- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Propamocarb hydrochloride
cymoxanil
- **Mentions de danger**
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P405 Garder sous clef.

(suite page 10)

—FR—

Date d'impression : 21.06.2016

Révision: 21.06.2016

Nom du produit: Proxanil

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. (suite de la page 9)

- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO E2** Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 200 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Prescriptions nationales:**

Classe	Part en %
NK	1,1

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*** RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** Schneider AGRO AG· **Contact:** Service de sécurité· **Acronymes et abréviations:**

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
- Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
- STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
- Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**